

# COMMUNE DE LULLY



## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Lully  
le .....

Le Syndic :            La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique à Lully  
du ..... au .....

Le Syndic :            La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général de Lully  
le .....

Le Président :        La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent  
Lausanne, le .....

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le .....

IMPACT – CONCEPT SA  
ENVIRONNEMENT GÉOLOGIE EAU ÉNERGIE

Echelle 1 : 2'500

Format 72x60.6cm

Date	Dessin	Visa
20.01.2023	RF	VB
02.07.2024	RF	VB
18.02.2026	RF	VB

### LEGENDE

--- Périamètre communal et périmètre du plan légalisé (PACom)

#### Zones d'affectations

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVFo)

Modifications apportées suite à l'enquête publique du 24.08.2024 au 22.09.2024

Zone de verdure 15 LAT

#### Patrimoine

- Objet classé
- Objet inscrit à l'inventaire
- Plan de classement
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Périamètre des régions archéologiques (à titre indicatif) et numéro d'identification

#### Eaux

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

#### Secteurs de restriction liés aux dangers naturels

- GPP1 / GPP2** Glissements de terrain
- Inondations

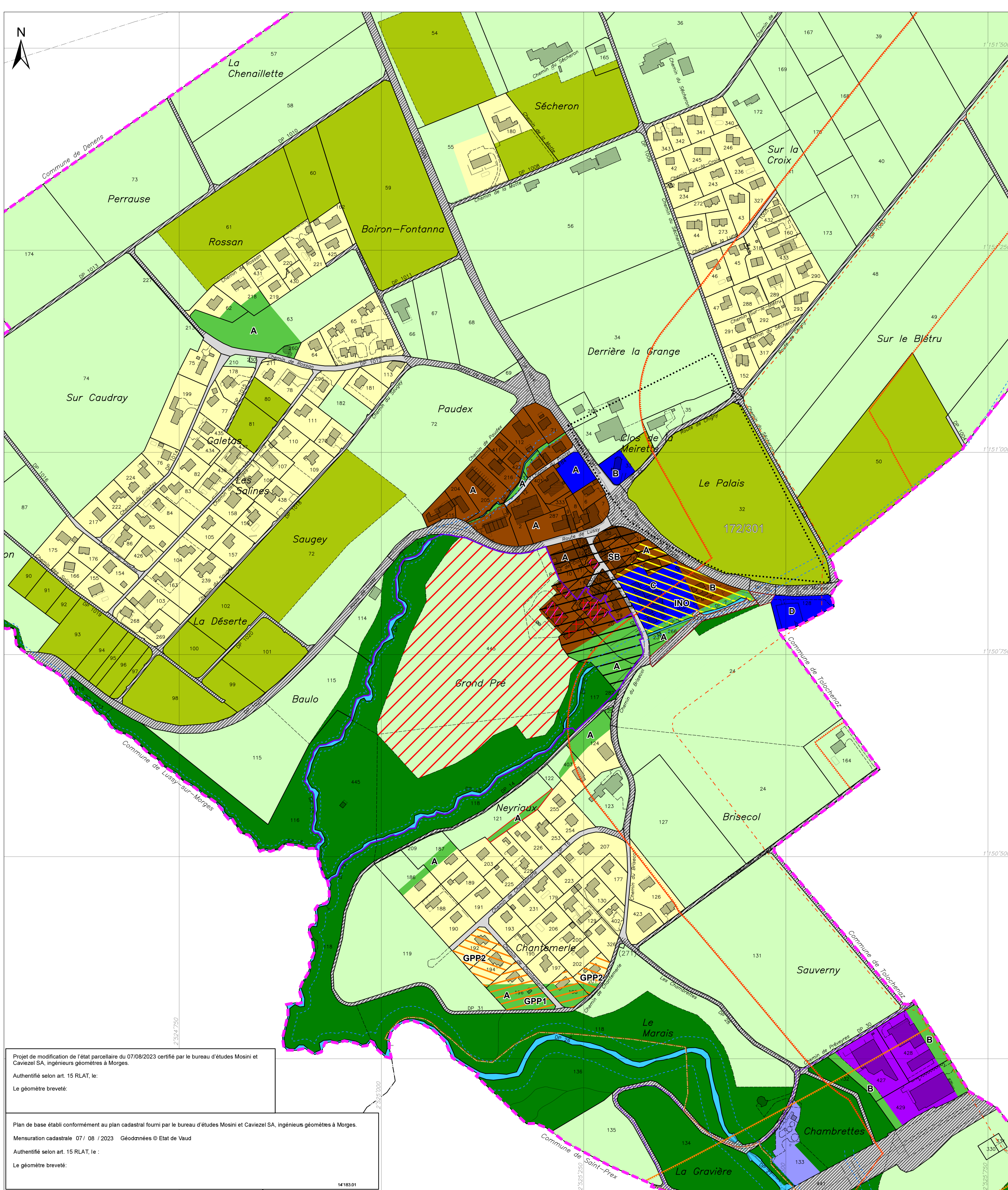
#### Accidents majeurs (à titre indicatif)

- Périamètre de consultation (OPAM)
- Périamètre du rayon RO FE (Boule de feu) du gazoduc

#### Mobilité douce (à titre indicatif)

- Itinéraire à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre
- Itinéraire SuisseMobile à pied
- Itinéraire SuisseMobile à vélo

--- Tracé indicatif du gazoduc Gaznat



Projet de modification de l'état parcellaire du 07/08/2023 certifié par le bureau d'études Mosini et Caviezel SA, ingénieurs géomètres à Morges.

Authentifié selon art. 15 RLAT, le:

Le géomètre breveté:

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études Mosini et Caviezel SA, ingénieurs géomètres à Morges.

Mensuration cadastrale 07 / 08 / 2023 Géodonnées © Etat de Vaud

Authentifié selon art. 15 RLAT, le :

Le géomètre breveté: